

(¹)

(N° 25.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1853.

DENRÉES ALIMENTAIRES ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. DEMORTIER.

Je propose à la Chambre de décider la prohibition de sortie des céréales en consommation et de leurs farines, en introduisant à l'art. 2 du projet de la section centrale, ces mots : *Les céréales et leurs farines.*

(¹) Projet de loi, n° 9.
Rapport, n° 22.
